



## **Dixième rapport d'étape sur les suites données aux propositions communes entérinées le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord**

L'OTAN et l'UE demeurent résolues à œuvrer pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de l'ordre international fondé sur des règles, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Les deux organisations s'accordent sur le fait que les agissements de la Russie constituent la menace la plus importante pour la sécurité euro-atlantique. Face à l'instabilité dans le voisinage oriental et méridional de l'Europe, à la montée des tensions dans les Balkans occidentaux et aux incidences que les défis en matière de sécurité dans la région indo-pacifique ont sur la sécurité euro-atlantique, il est particulièrement important que l'UE et l'OTAN agissent en étroite coordination et adoptent des approches complémentaires, qui se renforcent mutuellement.

Les changements intervenus dans l'environnement stratégique mettent en évidence la nécessité urgente d'améliorer le niveau de préparation en matière de défense, notamment en augmentant les dépenses européennes dans ce domaine, en comblant les lacunes sur le plan capacitaire, en développant les capacités industrielles de défense et en intensifiant la production de défense. Ces défis communs en matière de sécurité nécessitent un renforcement supplémentaire de la coopération transatlantique, au travers d'un partenariat OTAN-UE encore plus solide et cohérent, fondé sur une complémentarité accrue.

Les deux organisations poursuivent leur partenariat stratégique dans le plein respect des principes directeurs établis d'un commun accord dans les trois déclarations conjointes sur la coopération OTAN-UE, adoptées en 2016, 2018 et 2023.

Le présent document est le dixième d'une série de rapports consacrés à la mise en œuvre des 74 propositions communes que le Conseil de l'UE et le Conseil de l'Atlantique Nord ont entérinées, chacun en parallèle, en 2016 et 2017. Il revient sur les progrès substantiels réalisés entre juin 2024 et mai 2025 et présente les résultats concrets obtenus dans les différents domaines de la coopération. Les contacts entre les services de l'UE et de l'OTAN se sont encore intensifiés, notamment grâce au lancement de nouveaux dialogues structurés, dialogues qui couvrent désormais la résilience, la mobilité militaire, les incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense, les technologies émergentes et les technologies de rupture, l'espace, le domaine cyber et l'industrie de la défense, ainsi que grâce à une coordination régulière entre les deux organisations concernant l'Ukraine.

Compte tenu des menaces et des défis qui pèsent actuellement sur la paix et la stabilité internationales, et avec le soutien constant de l'ensemble des pays de l'OTAN et des États

membres de l'UE, les deux organisations continueront de renforcer et de développer leur coopération, qui s'exerce au bénéfice de l'une comme de l'autre.

## **Dialogue politique**

Le dialogue politique s'est considérablement intensifié, ce qui témoigne de la détermination des nouveaux dirigeants des deux organisations à améliorer la compréhension mutuelle, à accroître les interactions et à approfondir encore la coopération dans tous les domaines du partenariat OTAN-UE, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et des initiatives de l'UE visant à renforcer la défense européenne.

La participation du président du Conseil européen et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au 75<sup>e</sup> sommet de l'OTAN, qui s'est tenu à Washington en juillet 2024, a fait passer un message clair d'unité. Ce message a été réaffirmé lors des réunions bilatérales qu'ont régulièrement tenues le secrétaire général de l'OTAN et ses principaux homologues de l'UE, notamment les présidents du Conseil européen, de la Commission européenne et du Parlement européen, ainsi que le/la haut(e) représentant(e) de l'UE.

Ces échanges ont été complétés par des interactions étroites et fréquentes entre les hauts responsables de l'UE et de l'OTAN à tous les niveaux, notamment le/la secrétaire général(e) délégué(e) et les secrétaires généraux adjoints de l'OTAN, la secrétaire générale, les secrétaires généraux adjoints et les directeurs généraux du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), le secrétaire général adjoint et les directeurs généraux de la Commission européenne, ainsi que le directeur général de l'Agence européenne de défense (AED).

La participation du/de la haut(e) représentant(e) de l'UE et du secrétaire général de l'OTAN aux réunions des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'autre organisation a mis en évidence la détermination commune à soutenir l'Ukraine. La haute représentante de l'UE a assisté aux débats du Conseil OTAN-Ukraine à l'occasion des réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN de décembre 2024 – il s'agissait là de sa première participation – et d'avril 2025, ainsi que de la réunion des ministres de la Défense des pays de l'OTAN de février 2025. De même, le secrétaire général de l'OTAN a participé au Conseil des affaires étrangères de l'UE (Défense) en novembre 2024 et mai 2025.

À la suite de la publication du livre blanc de l'UE sur l'avenir de la défense européenne – Préparation 2030 (ci-après dénommé « livre blanc ») et du plan « ReArm Europe », la haute représentante de l'UE a eu un échange – pour la première fois également – avec les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN sur la défense européenne. En outre, un secrétaire général adjoint de l'OTAN a participé à une réunion informelle des ministres de la Défense de l'UE en août 2024, et la secrétaire générale déléguée a fait de même en avril 2025. Le secrétaire général adjoint du SEAE a quant à lui participé aux réunions des ministres de la Défense des pays de l'OTAN tenues en juin 2024 et octobre 2024.

Le secrétaire général de l'OTAN s'est exprimé à plusieurs reprises sur les priorités de l'OTAN et sur la coopération UE-OTAN en matière de sécurité et de défense européennes : ainsi, en janvier 2025, il a pris la parole devant le Parlement européen et, à une autre occasion, devant le collège des commissaires, et, en février 2025, il s'est entretenu avec les dirigeants de l'UE lors de leur séance de réflexion informelle ainsi qu'avec

les ambassadeurs de l'UE lors de leur conférence annuelle. La secrétaire générale déléguée et une secrétaire générale adjointe de l'OTAN sont intervenues lors de la conférence annuelle de l'AED en janvier 2025, tandis qu'en mars, la secrétaire générale déléguée de l'OTAN a rencontré les membres de la Commission de la sécurité et de la défense du Parlement européen.

Le Comité politique et de sécurité de l'UE et le Conseil de l'Atlantique Nord ont convenu de tenir une nouvelle série de trois réunions. Ces réunions sont l'occasion pour les pays de l'OTAN et les États membres de l'UE de mener des consultations approfondies sur des questions géopolitiques essentielles qui suscitent des préoccupations communes. La première réunion, consacrée à l'Ukraine, s'est tenue le 28 mai.

Afin de garantir une transparence maximale quant aux initiatives européennes pertinentes, le commissaire chargé de la défense et de l'espace s'est, par deux fois, exprimé devant le Conseil de l'Atlantique Nord au sujet de la défense européenne et du livre blanc, et le commissaire chargé du transport durable et du tourisme a fait de même en ce qui concerne la mobilité militaire. En outre, le commissaire chargé de l'énergie a participé à la réunion annuelle du Conseil de l'Atlantique Nord sur la sécurité énergétique, qui s'est tenue en février 2025.

Ces efforts ont été complétés par la participation croisée régulière de hauts responsables de l'UE et de l'OTAN aux réunions des directeurs des politiques de sécurité et des directeurs des politiques de défense tenues de part et d'autre, ainsi que par les exposés présentés par chaque organisation aux comités et groupes de travail de l'autre, notamment au Comité politique et de sécurité et au comité directeur de l'AED, côté UE, et au Comité des représentants permanents adjoints et à la Conférence des directeurs nationaux des armements, côté OTAN.

Depuis la signature de la déclaration conjointe de Varsovie, plus de 325 exposés croisés ont été faits par l'UE et l'OTAN devant différents comités et groupes de travail. Les exposés présentés au cours de la période considérée ont couvert un large éventail de questions, telles que la résilience, l'intelligence artificielle et les technologies quantiques, les partenariats, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, la production de défense, la mobilité militaire, la sécurité énergétique, les Balkans occidentaux, la Chine et la région indo-pacifique, ainsi que l'Asie centrale. Les exposés croisés faits au niveau des comités militaires ont porté sur la coopération en matière de sécurité et sur la gestion de crise, en particulier en ce qui concerne les Balkans occidentaux et l'Afrique, ainsi que sur la coopération spatiale, la transformation numérique, le développement des capacités et la lutte contre les menaces hybrides.

Par ailleurs, l'OTAN et l'UE ont, selon l'usage établi, invité des États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'Alliance, pour la première, et des pays de l'Alliance ne faisant pas partie de l'UE, pour la seconde, à participer à des réunions informelles de haut niveau.

La coopération entre les experts de l'UE et de l'OTAN, dans tous les domaines ayant fait l'objet d'un accord, a atteint des niveaux sans précédent, grâce à l'approfondissement des dialogues structurés déjà établis et au lancement de deux nouveaux dialogues, sur l'industrie de la défense et sur le cyber, et grâce également aux entretiens de travail sectoriels. Le groupe de pilotage OTAN-UE a continué de superviser tous les aspects de la coopération au niveau des services et d'assurer un suivi adéquat des initiatives ayant fait l'objet d'un accord, au travers notamment de réunions plus régulières.

Les services de l'OTAN et de l'UE ont continué de travailler ensemble sur les questions liées à la thématique « femmes, paix et sécurité » et ont mis en commun leurs expériences et leurs bonnes pratiques en la matière. Les hauts responsables et les services des deux organisations ont continué d'avoir des contacts à l'occasion d'événements internationaux portant sur ces questions : par exemple, le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires a participé à la réunion annuelle des conseillers civils et militaires pour les questions de genre et des conseillers pour les droits de l'homme de l'UE, en juin 2024, tandis que le SEAE a pris part à la réunion des ambassadeurs et envoyés spéciaux des pays de l'Alliance. Les services des deux organisations ont également élaboré ensemble un document de réflexion sur la protection des civils et les perspectives de genre.

### **Lutte contre les menaces hybrides et réponse aux autres défis communs**

Les services de l'UE et de l'OTAN ont intensifié leur coopération en matière de lutte contre les menaces hybrides, notamment en s'entretenant de leurs stratégies respectives de lutte contre ces menaces et en réfléchissant à la meilleure manière d'assurer une coordination étroite et la cohérence voulue, y compris en ce qui concerne leurs services respectifs de réaction rapide.

En octobre 2024, des représentants de l'UE ont assisté pour la première fois au symposium annuel de l'OTAN sur les activités hybrides, qui s'est tenu à Prague. En novembre 2024, les services des deux organisations ont participé à la cinquième réunion de haut niveau du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, qui a porté essentiellement sur la lutte contre les attaques visant les infrastructures critiques dans la région euro-atlantique. Par ailleurs, l'AED, le Centre d'excellence OTAN pour la cyberdéfense en coopération et le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides ont mis au point ensemble une nouvelle version du cours intitulé « The Contribution of Cyber in Hybrid Conflict » (Le rôle du cyber dans les conflits hybrides).

La capacité unique d'analyse du renseignement (SIAC) de l'UE et la Division civilo-militaire Renseignement et sécurité (Division JIS) de l'OTAN ont continué de travailler ensemble sur différents sujets (menaces hybrides et cybermenaces, guerre contre l'Ukraine, et terrorisme, notamment), et chacune a participé à des conférences et ateliers organisés par l'autre. En avril 2025, le secrétaire général adjoint de l'OTAN pour le renseignement et la sécurité a assisté à la réunion conjointe des chefs de service de la capacité unique d'analyse du renseignement, à Bruxelles. La cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides, qui relève de la SIAC, a quant à elle participé à la conférence sur les activités hybrides organisée au premier semestre 2025 par l'Unité Production du renseignement de la JISD. En outre, les évaluations établies en parallèle et en coordination par la SIAC et la Division JIS ont continué d'améliorer la compréhension mutuelle des menaces et défis communs. Une évaluation de ce type, consacrée aux menaces de perturbation des infrastructures critiques, a été publiée en juillet 2024, et deux autres évaluations sont d'ores et déjà prévues (sur le cyberspace, pour juin 2025, et sur l'espace, plus tard dans l'année).

#### *Résilience*

Le niveau d'ambition en matière de résilience et de préparation au sein de l'Alliance et de l'UE a encore augmenté. De nouveaux axes d'action en faveur de la résilience ont contribué à renforcer les approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société et couvrant l'ensemble des risques (participation accrue des parties prenantes civiles, militaires, publiques et privées, et recours plus ciblé aux formats de coopération

établis au niveau des services). Afin d'améliorer encore la compréhension des procédures respectives de gestion des crises, la Commission européenne et le SEAE ont communiqué au personnel de l'OTAN l'inventaire des instruments de gestion de crise de l'UE.

Le dialogue structuré UE-OTAN sur la résilience a permis aux deux organisations de se tenir informées de leurs travaux respectifs et a contribué à renforcer la coopération pratique, notamment grâce à des consultations sectorielles d'experts sur la gestion des crises, la protection des infrastructures critiques, les exercices et la préparation sur le plan sanitaire.

En février 2025, des experts en matière d'infrastructures critiques ont discuté des liens entre, d'une part, la directive de l'UE sur la résilience des entités critiques et la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (SRI 2) et, d'autre part, les exigences de base de l'OTAN en matière de résilience. En ce qui concerne en particulier les infrastructures maritimes critiques, les experts de l'UE et de l'OTAN ont procédé à un échange de vues sur les initiatives mises en place de part et d'autre (plan d'action sur la sécurité des câbles et environnement commun de partage de l'information (CISE), côté UE, réseau d'infrastructures sous-marines critiques et activité « Baltic Sentry », côté OTAN).

Les échanges au niveau des services ont permis d'intégrer, dans l'élaboration de la stratégie de l'UE pour une union de la préparation, les enseignements tirés des exigences de base de l'OTAN. La coopération en matière de préparation sanitaire s'est poursuivie au travers d'un dialogue régulier entre les services de l'UE et le Groupe mixte Santé de l'OTAN, dans le cadre duquel l'accent a été mis sur l'identification des menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) liées à la santé et sur les moyens d'y faire face.

Chaque organisation a continué, selon l'usage établi, d'inviter l'autre à participer à ses propres événements de haut niveau, par exemple le symposium 2024 de l'OTAN sur la résilience, tenu à Bratislava, et la réunion informelle des directeurs des politiques de résilience organisée par l'OTAN en février 2025, à Bruxelles.

Les contacts entre les deux organisations et les exposés croisés auprès de leurs comités respectifs se sont poursuivis avec régularité. Parmi les sujets abordés figuraient notamment les efforts déployés par l'Alliance pour renforcer la résilience des infrastructures critiques et la préparation sanitaire, l'approche de l'Alliance en matière de résilience, y compris le soutien aux pays partenaires pour l'intégration de la planification civile et militaire, la stratégie de l'UE pour une union de la préparation, la sécurité énergétique et la préparation sanitaire, et l'approvisionnement alimentaire.

### *Communications stratégiques*

Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué de développer une coopération solide en matière de communications stratégiques, en procédant régulièrement à des échanges de vues ainsi qu'en coordonnant et en amplifiant mutuellement leurs actions de communication auprès du public, notamment en ce qui concerne la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine, les campagnes d'information malveillantes de la Chine et la situation dans le voisinage méridional.

Dans ce cadre, les services ont continué de recourir aux mécanismes établis pour l'échange d'informations, tels que le système d'alerte rapide (SAR) géré par le SEAE et le Groupe de réponse rapide de l'OTAN, et ils ont poursuivi les exposés croisés et les contacts ad hoc.

Les services de l'UE ont participé à la Conférence de l'OTAN pour les hauts responsables de la communication en novembre 2024 et à la conférence du Groupe de réponse rapide de l'OTAN en janvier 2025. Selon la pratique établie de longue date, ils ont également participé à la réunion annuelle de l'équipe spéciale de l'OTAN chargée de l'analyse de l'environnement informationnel. Pour sa part, l'OTAN a assisté, en mars 2025, à la conférence annuelle du SEAE sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger.

Les services du SEAE et de l'OTAN ont établi un groupe de travail afin d'approfondir la coopération concernant l'alignement des taxonomies et les tactiques, techniques et procédés de manipulation de l'information, et ils ont organisé un atelier consacré à ces questions, auquel ont participé plusieurs membres de chaque organisation et certains pays partenaires.

Depuis l'adoption du plan d'action de l'OTAN pour le voisinage méridional, la collaboration OTAN-UE sur la diplomatie publique liée au voisinage méridional s'est intensifiée, avec notamment l'organisation de visites de pays partenaires au siège de l'OTAN et dans les institutions de l'UE.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont développé une coopération plus étroite avec le Centre d'excellence OTAN pour la communication stratégique et le Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides en participant régulièrement à l'atelier de la communauté d'intérêt mondiale sur les opérations informationnelles et à d'autres événements pertinents.

## *CBRN*

L'OTAN, et notamment son Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN, a continué de travailler avec l'UE sur les activités de formation à la défense et de renforcement des capacités de défense (formation à la gestion des conséquences des incidents CBRN et stages itinérants portant sur divers aspects de la réponse aux situations d'urgence, entre autres). La possibilité d'une coopération entre l'OTAN et le Centre d'excellence CBRN de l'UE dans diverses régions, y compris au Moyen-Orient, a été étudiée.

## *Lutte contre le terrorisme*

La coopération étroite en matière de lutte contre le terrorisme s'est poursuivie à un rythme régulier. Des entretiens de travail ont eu lieu en juillet 2024, qui se sont concentrés sur les possibilités de renforcement des capacités en vue d'une coopération accrue sur différents dossiers (formation des unités tactiques d'intervention de la police en Mauritanie ; renforcement des capacités en matière de criminalistique numérique/de recueil d'éléments de preuve sur le champ de bataille en Iraq ; résilience des infrastructures critiques en Bosnie-Herzégovine ; aspects CBRN et, éventuellement, systèmes de lutte antidrones en Jordanie).

Les deux organisations ont pris part à diverses activités de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme, chacune envoyant régulièrement des experts participer aux activités de l'autre. En 2024, des échanges fructueux ont par exemple eu lieu sur les systèmes de lutte antidrones.

Deux séminaires informels associant le Comité politique de l'OTAN et le groupe « Terrorisme (aspects internationaux) » (COTER) de l'UE ont été organisés par les présidences du Conseil de l'UE, avec la participation de hauts responsables des deux organisations dans le domaine de la lutte contre le terrorisme : le premier, organisé par la Hongrie en décembre 2024, portait sur le renforcement des capacités en Jordanie, et le second, organisé par la Pologne en mai 2025, concernait la coopération avec les Balkans occidentaux en matière de lutte contre le terrorisme. En novembre 2024, l'UE et l'Égypte, en tant que coprésidents du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, se sont entretenus avec le Comité politique de l'OTAN des priorités actuelles du Forum et des possibilités de coopération future. Les services de l'OTAN et de l'UE ont également été en contact en marge de la réunion ministérielle de la coalition internationale contre Daech qui s'est tenue à Washington en septembre 2024.

### *Incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense*

À la suite de la première réunion du dialogue structuré concernant les incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense, organisée en février 2024, les services de l'OTAN et de l'UE ont tenu une série de discussions spécifiques axées sur : i) les outils analytiques à l'appui du travail de veille et de prospective ; ii) la communication autour du lien entre climat et sécurité ; iii) la transition énergétique et ses implications pour le secteur de la défense ; et iv) la formation, l'entraînement et les exercices. Les principales conclusions de ces discussions ont alimenté la deuxième réunion plénière du dialogue structuré, qui s'est tenue en mars 2025. Suite à celle-ci, les services ont recensé d'autres domaines en vue des réunions de suivi. La première a eu lieu en mai et a porté sur la manière d'intégrer dans les exercices les considérations relatives à la sécurité climatique, sur la base du CMX25.

En outre, les deux organisations ont chacune participé à des activités organisées par l'autre : les services de l'UE ont assisté à la table ronde annuelle de l'OTAN sur le changement climatique et la sécurité, en janvier 2025, tandis que les services de l'OTAN ont pris part à une réunion du réseau européen sur le changement climatique et la défense, en avril 2025.

### **Cybersécurité et cyberdéfense**

S'appuyant sur la pratique bien établie des consultations interservices, la première réunion du dialogue structuré sur le cyberspace a été organisée en octobre 2024. Cette réunion a été l'occasion d'aborder la participation réciproque à des exercices, de faire le point sur les travaux du centre de coordination de l'UE en matière de cyberdéfense et du Centre OTAN intégré pour la cyberdéfense, et d'évoquer la gestion des crises de cybersécurité, et notamment la proposition de schéma directeur de l'UE pour la cybersécurité. Afin de garantir la cohérence et d'explorer de nouvelles synergies entre les axes de travail des deux organisations, l'OTAN a communiqué au SEAE et à la Commission européenne son questionnaire sur l'engagement en faveur de la cyberdéfense, tandis que l'UE a communiqué aux services de l'OTAN son questionnaire sur le cyber-rapport.

Sur le plan opérationnel, les services ont été en contact étroit dans le cadre des réponses diplomatiques aux cyberincidents, qu'il s'agisse de celles faisant appel à la boîte à outils cyberdiplomatie de l'UE ou des déclarations coordonnées condamnant les actes de cybermalveillance.

Le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE) et le Centre de cybersécurité de l'OTAN (NCSC) ont continué d'échanger bonnes pratiques, expériences et connaissances sur les outils, en tirant parti de l'arrangement technique sur la coopération en matière de cyberdéfense conclu entre eux. La coordination générale s'est poursuivie au moyen de réunions régulières, d'ateliers thématiques et de la participation croisée à des exercices dans le domaine cyber, à savoir l'exercice Cyber Coalition 2024 de l'OTAN, l'exercice d'interopérabilité Coalition Warrior 2024 et l'exercice de boîte à outils cyberdiplomatie de l'UE, qui a eu lieu en novembre 2024.

En outre, les services de l'UE ont participé à la conférence de l'OTAN sur l'engagement en faveur de la cyberdéfense, tenue en mai 2025.

## **Capacités de défense**

Dans ce domaine, les deux organisations ont continué, dans les cas où les besoins se recoupaient, d'assurer la cohérence entre les résultats de leurs processus respectifs (plan de développement des capacités (PDC), processus des objectifs globaux (HLGP) et examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), côté UE, processus de planification de défense (NDPP) et processus de planification et d'examen (PARP) du Partenariat pour la paix, côté OTAN), en tenant compte de la spécificité, des attributions et de la composition de chacune.

Dans ce contexte, les services de l'UE ont été invités par de nombreux Alliés différents à assister à des consultations bilatérales et multilatérales dans le cadre du NDPP. En outre, les contacts réguliers entre les hauts responsables de l'UE et de l'OTAN et leur participation à des réunions de haut niveau de l'autre organisation, de même que les contacts réguliers entre les services, ont permis aux deux organisations de faire le point sur les travaux d'intérêt commun menés de part et d'autre, et plus particulièrement sur les initiatives respectives visant à remédier aux lacunes critiques en matière de capacités et à renforcer les capacités de défense nationales. En application du principe du réservoir unique de forces, les capacités développées par les membres des deux organisations, y compris celles s'inscrivant dans le cadre de projets multinationaux, continuent de pouvoir être utilisées pour des opérations de l'OTAN comme de l'UE, sous réserve d'une décision politique des pays.

L'UE et l'OTAN ont renforcé leur coopération ainsi que la cohérence de leurs efforts multinationaux de développement des capacités, en veillant à éviter les doubles emplois. Les munitions (en particulier terrestres et aériennes) sont restées au premier rang des priorités des deux organisations, s'agissant non seulement d'accroître les stocks des Alliés et des États membres, mais aussi de continuer à soutenir l'Ukraine. Dans le domaine terrestre, la participation réciproque aux réunions pertinentes de l'AED et de l'OTAN a permis de favoriser l'échange d'informations et la complémentarité, l'accent étant mis sur les capacités de combat au sol, les munitions d'artillerie, les systèmes combattants et l'engagement de précision. En outre, les interactions se sont poursuivies concernant les menaces CBRN, les systèmes de lutte antidrones et la lutte contre les engins explosifs improvisés.

Les consultations et le dialogue sur l'aviation militaire se sont poursuivis au niveau des services au travers de réunions régulières sur ce thème et d'une participation réciproque aux travaux du comité de l'AED pour l'aviation militaire dans le ciel unique européen (SES) et du Comité de l'aviation de l'OTAN, ainsi que de groupes techniques spécialisés. L'AED,

Eurocontrol et l'OTAN ont continué de collaborer pour répondre aux besoins et impératifs liés à l'aviation militaire dans le contexte européen.

Les échanges d'informations entre le Groupe consultatif OTAN sur la navigabilité et le forum des autorités européennes de navigabilité militaire se sont poursuivis, chacun participant à des réunions de l'autre. De même, les échanges au sein du Groupe consultatif sur la gestion de la circulation aérienne, les communications, la navigation et la surveillance ont permis aux deux organisations de mieux cerner les stratégies à mettre en œuvre de part et d'autre dans ce domaine et de déterminer comment travailler en synergie et en complémentarité à l'appui du développement des capacités.

Les deux organisations ont poursuivi leur collaboration et leur coordination établies de longue date dans le chantier de l'autonomisation des systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) et de leur intégration dans l'espace aérien. Des experts de l'AED et de l'OTAN se sont réunis fréquemment pour se tenir informés de l'évolution des besoins opérationnels côté OTAN, et des projets d'investissement et de recherche-développement côté UE, processus complété par une participation réciproque aux réunions des groupes d'experts sur les systèmes d'aéronefs télépilotés.

Dans le domaine maritime, les échanges se sont concentrés sur les systèmes maritimes sans pilote afin de promouvoir des approches convergentes. Des experts de l'AED ont assisté aux réunions du Groupe capacitaire interarmées de l'OTAN pour les systèmes maritimes sans pilote, et des experts de l'OTAN ont assisté aux ateliers de l'AED sur les systèmes maritimes sans pilote dans le cadre de l'exercice REPMUS 2024.

### *Normes*

Les deux organisations ont continué de coopérer dans le domaine de la normalisation, une coopération qui est essentielle en ce qu'elle contribue à l'interopérabilité, aide à assurer la complémentarité des initiatives menées et permet aux États membres de l'UE et aux pays de l'OTAN de se tenir au fait des travaux des uns et des autres, étant entendu que c'est l'OTAN qui pilote l'élaboration des normes militaires au travers de ses accords de normalisation (STANAG). Pour soutenir cet effort, le secrétaire général de l'OTAN a communiqué à la Commission européenne et au SEAE une série de STANAG non classifiés. La transparence et la coordination se sont encore accrues grâce aux contacts interservices et aux interactions régulières entre le Comité OTAN de normalisation et le comité de la normalisation de défense européenne, à l'occasion de réunions de l'un ou de l'autre. L'AED et la Commission européenne ont aidé les États membres à définir les exigences en matière de normalisation et ont encouragé l'utilisation de ces normes dans le Fonds européen de la défense, notamment en faisant des STANAG une bonne pratique dans le système européen de référence pour les normes de défense (*European Defence Standards Reference*, EDSTAR). La coopération et l'échange d'informations se sont révélés apporter une valeur ajoutée substantielle, en particulier en ce qui concerne le cyber, où la contribution des services de l'OTAN a donné lieu à l'ajout de nouvelles références à des STANAG dans l'EDSTAR.

### *Espace*

Les échanges entre l'UE et l'OTAN sur l'espace se sont poursuivis, notamment dans le cadre des deux réunions du dialogue structuré sur l'espace qui se sont tenues en septembre 2024 et en mars 2025, l'accent étant mis sur les approches adoptées de part et d'autre

concernant la coopération avec le secteur spatial commercial, le développement des capacités, la promotion de comportements responsables dans l'espace, ainsi que la formation et l'entraînement. S'y sont ajoutés des exposés croisés entre comités, des échanges entre états-majors et la participation de chaque organisation à des événements organisés par l'autre (participation de l'OTAN à des groupes de travail de l'AED sur les communications par satellite et le spectre radioélectrique ainsi qu'au forum de l'AED sur la défense spatiale, et du Commandement allié Transformation (ACT) à un atelier du groupe Capacités et Technologie de l'AED sur l'industrie spatiale, notamment).

### *Mobilité militaire*

La mobilité militaire est restée un projet phare. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a mis en évidence combien il est important que les forces, les équipements et les ravitaillements puissent être acheminés avec rapidité et sans entrave. Les deux organisations reconnaissent qu'il importe de renforcer les infrastructures et de s'attaquer aux obstacles procéduraux et réglementaires à la mobilité militaire. Les discussions sur les priorités communes et sur les chantiers respectifs (besoins militaires, infrastructures de transport, transport des marchandises dangereuses, simplification des procédures douanières et autorisations de mouvements transfrontières, participation aux exercices, ou encore soutien du pays hôte) se sont poursuivies dans le cadre du dialogue structuré sur la mobilité militaire, dont l'efficacité n'est plus à démontrer.

Tout au long de l'année, les services de l'OTAN et de l'UE ont échangé sur des questions d'intérêt commun liées à la sécurité énergétique, à savoir la garantie d'un approvisionnement énergétique adéquat des forces armées, l'incidence de la transition énergétique sur la mobilité militaire, et la sécurité des infrastructures énergétiques critiques.

Outre le dialogue structuré, les services ont intensifié les consultations sur les couloirs militaires prioritaires afin de faire en sorte que les besoins militaires soient dûment pris en compte. La Commission européenne, l'État-major de l'Union européenne (EMUE) et les services de l'OTAN ont estimé que la logistique des carburants constituait un domaine important pour la coopération future.

Les services de chaque organisation ont participé à différents événements organisés par l'autre sur le thème de la mobilité militaire, tels que la conférence de la présidence polonaise du Conseil de l'UE en mars 2025 et la conférence du Commandement interarmées du soutien et de la facilitation de l'OTAN (JSEC) en novembre. En outre, les services de l'OTAN ont fait un exposé auprès du groupe politico-militaire de l'UE (GPM) et ont participé aux réunions du comité de gestion du programme de l'AED sur l'harmonisation des besoins militaires en matière douanière.

### **Industrie, innovation et recherche dans le domaine de la défense**

Les consultations interservices relatives à l'industrie de défense se sont poursuivies. Portant aussi bien sur des questions d'ordre général que sur des points plus spécifiques (mobilisation et soutien du secteur industriel), ces consultations ont permis à l'OTAN et à l'UE de se tenir mutuellement informées et d'échanger des bonnes pratiques. En septembre 2024, la première réunion du dialogue structuré sur l'industrie de la défense a eu lieu. Elle a été suivie d'une deuxième réunion, en mars 2025, axée sur le livre blanc et le plan « ReArm Europe », l'engagement en faveur d'un renforcement des capacités industrielles des pays de l'OTAN et le plan d'action actualisé sur la production pour la défense. Les

services ont discuté de questions liées à la capacité industrielle de défense, à l'agrégation de la demande, à la sécurité des chaînes d'approvisionnement et à la normalisation, y compris les possibilités pour l'UE de promouvoir les STANAG de l'OTAN et d'apporter un soutien à la base industrielle de défense de l'Ukraine.

Les consultations interservices sur la sécurité des chaînes d'approvisionnement se sont intensifiées. Elles ont notamment porté sur la constitution de stocks, le recyclage et la substitution des matières premières critiques, ainsi que la résolution des problèmes liés aux goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement.

En ce qui concerne la collaboration avec l'industrie, les services de chaque organisation ont continué de participer aux événements sur l'industrie de défense organisés par l'autre (notamment le Forum des industries de défense tenu en marge du sommet de l'OTAN de 2024, la nuit de la défense organisée par l'UE à Washington, le 2<sup>e</sup> Forum UE-Ukraine de l'industrie de la défense, et les Journées européennes de l'innovation de défense à Cracovie, en mai 2025).

Les échanges entre les services de l'OTAN et ceux de la Banque européenne d'investissement se sont concentrés sur la façon de faciliter l'accès au financement pour l'industrie de la défense. Le vice-président de la Banque européenne d'investissement s'est adressé au Groupe consultatif industriel OTAN, et la secrétaire générale adjointe pour l'investissement de défense a participé au forum annuel du groupe de la Banque européenne d'investissement.

En décembre 2024, le directeur général de l'AED, la directrice générale de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) et le directeur de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) se sont rencontrés pour discuter des priorités de leurs organisations respectives, des possibilités de coopération et des difficultés qui pourraient se poser.

### *Technologies émergentes et technologies de rupture*

Les contacts interservices ont continué de permettre aux deux organisations de se tenir mutuellement informées, de repérer les synergies et d'échanger sur les pratiques mises en place dans le cadre de leurs initiatives respectives relatives aux technologies émergentes et de rupture (TE/TR) et à l'innovation dans le domaine de la défense.

En mars 2024, le Fonds européen d'investissement et le Fonds OTAN pour l'innovation ont signé un protocole d'accord en vue de coopérer en faveur d'une approche cohérente quant au renforcement de l'écosystème d'investissement pour la défense, la sécurité et la résilience.

La deuxième réunion du dialogue structuré sur les TE/TR, tenue en décembre 2024, a souligné la nécessité de veiller à la cohérence entre les priorités communes des deux organisations, en mettant particulièrement l'accent sur le plan d'action OTAN pour une adoption rapide, l'Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA), le Fonds OTAN pour l'innovation, le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense, le pôle d'innovation de l'UE dans le domaine de la défense (HEDI), le Conseil européen de l'innovation et l'observatoire européen des technologies critiques. Les discussions ont porté sur des considérations relatives aux applications duales de l'intelligence artificielle et à ses applications dans le domaine de la défense, ainsi qu'aux

technologies quantiques et aux biotechnologies. Une attention particulière a été accordée au défi que représente, pour les deux organisations, la question du financement et des investissements, ainsi qu'aux normes en matière d'essais technologiques, de validation et d'innovation.

## *Recherche*

Les services de l'UE et l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) ont continué de s'entretenir de questions scientifiques et technologiques d'intérêt mutuel, tels que les défis liés aux technologies émergentes et aux technologies de rupture, la prévision des tendances technologiques, la sécurité dans le domaine de la recherche, le changement climatique, la sécurité énergétique, les ressources naturelles, ou encore l'intelligence artificielle et son utilisation responsable.

Les services qui soutiennent les groupes Capacités et Technologie de l'AED et les groupes de travail de l'OTAN, y compris ceux de l'ACT, ont eu des échanges de vues sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, l'espace, l'énergie et le changement climatique. La STO et le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne ont travaillé ensemble sur les questions de prospective technologique : la STO a participé au groupe de travail du JRC chargé de ces questions, et des experts de l'OTAN ont contribué à un rapport du JRC sur ce thème. Le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes, qui relève de la STO, a une nouvelle fois participé à des projets de recherche maritime financés par la Commission européenne, tels que PROMENADE.

## **Coopération opérationnelle, y compris sur la sûreté maritime**

La coopération opérationnelle a continué de faire régulièrement l'objet de discussions entre les services des deux organisations ainsi que d'exposés croisés devant les comités compétents.

Le dialogue entre états-majors s'est poursuivi dans différents cadres : exposés croisés devant les comités militaires, participation de chaque organisation aux réunions des chefs d'état-major de la défense (CEMD) de l'autre, conférences semestrielles des directeurs généraux de l'État-major militaire international de l'OTAN et de l'État-major de l'UE, etc.

Les discussions annuelles entre les services de l'UE et de l'OTAN sur la sûreté maritime se sont tenues en avril 2025. Les échanges ont porté sur les opérations et activités navales menées de part et d'autre (IRINI, ASPIDES, ATALANTA, ainsi que les forces navales permanentes de l'OTAN, Sea Guardian, l'activité en mer Égée et l'activité de vigilance Baltic Sentry), les présences maritimes coordonnées de l'UE, les exercices (MARSEC 24 et MARSEC 25, qui se tiendra prochainement), la coopération potentielle entre l'OTAN et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), la sécurité des infrastructures maritimes et sous-marines critiques, la sûreté maritime en mer Noire ainsi que les approches respectives quant à la « flotte fantôme ».

D'autres rencontres importantes ont eu lieu. Ainsi, en juin 2024, le SEAE a participé à la conférence annuelle tenue à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire du Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, en Grèce. En outre, en collaboration avec la marine portugaise, l'OTAN et l'AED ont coorganisé la 14<sup>e</sup> édition de l'exercice REPMUS (*Robotic Experimentation and Prototyping using Maritime Unmanned Systems*), qui s'est tenu en

septembre 2024 au Portugal, avec la participation du SEAE et de la Commission européenne.

L'opération EUNAVFOR MED IRINI et le Commandement maritime allié de l'OTAN (MARCOM) ont poursuivi leur coopération, notamment dans le cadre du mécanisme « Shared Awareness and De-confliction in the Mediterranean » (SHADE MED), en coorganisant la 13<sup>e</sup> édition (et 5<sup>e</sup> édition conjointe) de la conférence annuelle SHADE MED, qui s'est tenue en décembre 2024 sur le thème « Défis futurs en Méditerranée ».

En outre, au cours de l'exercice de l'OTAN DYNAMIC MANTA 24, des échanges informels d'informations de vol ont eu lieu afin de garantir la sécurité des vols dans la zone d'opérations (AOO) de l'exercice, qui empiétait sur l'AOO d'IRINI.

La lutte contre la migration irrégulière s'est poursuivie dans le cadre de l'activité de l'OTAN en mer Égée, menée en appui à la Grèce et à la Turquie, et des travaux de FRONTEX.

## **Exercices**

La coopération interservices a contribué à ce que l'OTAN et l'UE et leurs membres respectifs aient une idée plus précise des initiatives mises en place par l'autre organisation en matière de résilience, de préparation et de gestion des crises.

Les services ont poursuivi la mise en œuvre du concept d'exercices parallèles et coordonnés (PACE), conformément au plan PACE pour 2024-2025, en participant aux préparatifs et à la conduite de l'exercice UE Integrated Resolve 2024 (EU IR24) et de l'exercice de gestion de crise 2025 de l'OTAN (CMX25). Chaque organisation a ainsi pu acquérir une compréhension plus fine des procédures appliquées par l'autre en réponse à un scénario d'exercice faisant intervenir des menaces hybrides.

Dans le cadre des PACE, des hauts responsables de l'UE et de l'OTAN ont présenté les mesures que leurs organisations respectives pourraient prendre face aux scénarios de crise envisagés : l'OTAN s'est jointe à la table ronde du dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) au cours de l'EU IR24, et la Commission européenne a participé, avec le SEAE et le secrétariat général du Conseil de l'UE, à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue dans le cadre du CMX25.

L'EMUE et l'État-major militaire international (EMI) de l'OTAN ont organisé deux ateliers interservices sur les exercices, dans le cadre de l'EU IR24 et du CMX25. En outre, en décembre 2024, les services de l'UE ont participé à un exercice de simulation de l'OTAN axé sur les menaces hybrides.

En ce qui concerne les exercices militaires de l'OTAN, la Commission européenne a participé à STEADFAST DUEL 2024 et, conjointement avec l'EMUE, à STEADFAST DETERRENCE et STEADFAST DAGGER 2024. Les services de l'UE ont par ailleurs été invités à participer à l'édition 2025 de STEADFAST DUEL, STEADFAST DETERRENCE et STEADFAST DAGGER.

## *Formation*

Les services des deux organisations ont poursuivi la coordination des efforts déployés dans le domaine de la formation et de l'entraînement militaires. En 2025, le Conseil de l'Atlantique

Nord a approuvé la participation de personnels de l'EMUE et de la capacité militaire de planification et de conduite (MPCC) à des cours de l'École de l'OTAN à Oberammergau. Des orateurs du SEAE, de la Commission européenne, de l'AED et de l'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE) sont intervenus lors de formations dispensées à l'École de l'OTAN à Oberammergau ainsi qu'au Collège de défense de l'OTAN.

## **Renforcement des capacités de défense et de sécurité**

Des consultations interservices et des exposés croisés ont continué d'avoir lieu régulièrement, tant à Bruxelles que sur le terrain. Ces contacts ont été une excellente occasion de procéder à des échanges de vues et de partager des informations sur la situation politique et en matière de sécurité ainsi que sur les mesures d'assistance dans huit pays partenaires : la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Jordanie, l'Iraq, la Mauritanie, la République de Moldova, la Tunisie et l'Ukraine.

En 2024, l'OTAN, l'UE et leurs membres respectifs ont continué de fournir à l'Ukraine un soutien substantiel sur les plans politique, militaire, financier et humanitaire. Le mécanisme de coordination entre l'UE et l'OTAN sur l'Ukraine demeure un cadre essentiel pour faire le point régulièrement sur les initiatives de soutien respectives et sur les synergies dans des domaines tels que le soutien militaire, les communications stratégiques, la lutte contre les menaces hybrides, la cybersécurité et la cyberdéfense, les sanctions, la sécurité énergétique, la protection civile, les menaces CBRN, les infrastructures critiques, les réformes, le renforcement des capacités et le déminage. Dans le cadre du programme OTAN de formation et d'assistance à la sécurité en faveur de l'Ukraine (NSATU), l'OTAN a assumé la responsabilité de la coordination de l'assistance et de la formation en matière de sécurité pour l'Ukraine, en étroite coopération avec la mission d'assistance militaire de l'UE (EUMAM), principal fournisseur de formations pour les forces armées ukrainiennes. Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué d'échanger régulièrement sur l'aide fournie à l'Ukraine, y compris par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix (FEP) et de l'ensemble complet de mesures d'assistance (CAP) de l'OTAN. La délégation de l'UE à Kyïv, la Représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine, l'EUMAM et la mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM) ont continué de coopérer étroitement, au sein du groupe consultatif international, à l'appui des réformes du secteur ukrainien de la sécurité et de la défense.

Des tables rondes ad hoc de haut niveau sur la sécurité ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Les réunions internationales qui se sont tenues régulièrement ont contribué au débat sur l'évolution de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi qu'à la coordination des activités en matière de cybersécurité. L'OTAN a participé à un atelier dans le cadre du projet régional de l'UE sur la protection des infrastructures critiques dans les Balkans occidentaux, en septembre 2024. Les services de l'UE ont quant à eux participé au symposium annuel à 360° sur les partenariats de l'OTAN, qui s'est tenu à Sarajevo en octobre 2024.

En ce qui concerne la région des Balkans occidentaux dans son ensemble, les deux organisations ont continué d'avoir des contacts réguliers à tous les niveaux, et la pratique des exposés croisés s'est poursuivie. Des représentants de l'UE et de sa mission « État de droit » au Kosovo (EULEX) ont fait un exposé au Conseil de l'Atlantique Nord lors de sa visite à la Force pour le Kosovo (KFOR) en mars. Une coordination étroite ainsi qu'une communication stratégique unifiée entre la KFOR et EULEX, au niveau stratégique et sur le terrain, demeurent essentielles pour réduire les tensions entre Belgrade et Pristina.

En ce qui concerne la République de Moldova, les services de l'OTAN et de l'UE à Bruxelles et Chisinau ont régulièrement procédé à des échanges de vues sur la situation politique, sur les questions de résilience, sur les menaces hybrides et sur la coordination de la fourniture de formations et d'équipements essentiels. Les services des deux organisations ont également participé à des ateliers et à des exercices de simulation ayant trait à la lutte contre les menaces hybrides.

S'agissant de la Géorgie, les services de l'UE et de l'OTAN ont continué d'avoir des contacts réguliers, tant à Bruxelles qu'à Tbilissi, lesquels ont porté essentiellement sur l'évolution de la situation politique et sur la coopération pratique dans le cadre du programme de l'UE en matière de sécurité, de responsabilité et de lutte contre la criminalité en Géorgie, de la FEP et du paquet substantiel OTAN-Géorgie.

Concernant le voisinage méridional, les services de l'OTAN et de l'UE ont pris des mesures pour renforcer le dialogue et ont continué d'échanger des informations et de réfléchir aux possibilités de coopération dans des domaines d'intérêt commun, notamment le renforcement des capacités de défense. Des consultations entre hauts responsables et des échanges interservices se sont tenus régulièrement, notamment entre le représentant spécial du secrétaire général de l'OTAN pour le voisinage méridional et les représentants spéciaux de l'UE pour le Sahel, pour la région du Golfe, pour le processus de paix au Proche-Orient et pour la Corne de l'Afrique. Des exposés croisés ont été présentés au niveau des comités, et des représentants de chaque organisation ont participé à des événements organisés par l'autre.

La coordination entre la mission de l'OTAN en Iraq et la mission de conseil de l'UE (EUAM) en Iraq est restée solide, notamment grâce à des échanges dans le cadre des mécanismes de coordination internationaux. Des discussions régulières entre experts au sujet de l'évolution de la situation politique en Tunisie et des nouveaux programmes et initiatives prévus pour ce pays ont eu lieu à Bruxelles. En Mauritanie, les échanges se sont concentrés sur la situation politique et en matière de sécurité dans le pays et dans l'ensemble de la région du Sahel, ainsi que sur les projets communs qui pourraient être mis en place, notamment dans le cadre du paquet OTAN pour le renforcement des capacités de défense (DCB). En novembre 2024, l'UE a participé à un atelier sur les capacités C-UAS organisé à Amman par l'OTAN et les forces armées jordaniennes et, en février 2025, un haut responsable de l'OTAN a participé à la réunion de lancement du projet des centres d'excellence CBRN de l'UE sur le renforcement des capacités en matière de criminalistique CBRN au Moyen-Orient.

En outre, les services de l'UE ont participé à la réunion des points de contact DCB de l'OTAN organisée en novembre 2024 à Bruxelles.

Lors des entretiens de travail annuels sur le renforcement des capacités qui se sont tenus en mai 2025, il a été convenu de poursuivre et d'intensifier les échanges directs au niveau des quartiers généraux et entre les bureaux de liaison de l'OTAN et les délégations de l'UE sur des questions d'intérêt mutuel, y compris concernant l'assistance fournie au titre de la FEP et les efforts déployés au titre de l'initiative DCB. Les services de l'UE et de l'OTAN sont également convenus de faire davantage d'exposés croisés et d'étudier les possibilités de coordination entre les futures activités de formation sur des sujets d'intérêt mutuel, dans la mesure du possible. Il a en outre été décidé d'améliorer la coordination dans une série de domaines clés : communications stratégiques et lutte contre l'information et la

désinformation hostiles (Bosnie-Herzégovine et Jordanie) ; renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme (Jordanie, Bosnie-Herzégovine et Tunisie) ; appui à la bonne gouvernance (Jordanie et Tunisie) ; sécurité des frontières, formation CBRN et armes légères et de petit calibre (Jordanie) ; sûreté maritime et mesures de renforcement des capacités (Mauritanie).

\*\*\*\*

Les services de l'UE et de l'OTAN réaffirment leur détermination à faire avancer la coopération entre les deux organisations d'une manière pragmatique, pleinement coordonnée et cohérente en vue d'obtenir de nouveaux résultats tangibles dans l'ensemble des domaines couverts par leur coopération, qui continue de s'élargir et de s'approfondir, en réponse aux menaces et défis communs en matière de sécurité.